



Commune de
Beaufort

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2024

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 22 AVRIL 2024, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIBERT Séverine, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, MENOTTO Sylvain, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette

ABSENTS REPRESENTES : M. MIRABAIL Jean-Pierre par M. FRISON-ROCHE Christian,
M. VIALLET Bruno par M. DOIX Thierry,
Mme PALLUEL-BLANC Célia par Mme ROUX-NOUVEL Florence,

ABSENTS : Mme HORNECKER Justine
M. BLANC Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VIBERT Séverine

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté :

- La décision s'agissant de la consultation pour travaux d'urgence suite aux intempéries,
- La validation du plan modifié s'agissant du projet de création de 34 logements aux Champs à Beaufort.

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MARQUE BEAUFORTAIN ET ENGAGEMENT BUDGETAIRE CORRESPONDANT**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démarche engagée par les deux offices de tourisme du Beaufortain en lien avec les 4 Communes et Arlysère agglomération s'agissant de la marque « BEAUFORTAIN » et des actions qui en découlent.

L'ensemble des partenaires ont fait le choix de transférer la gestion de la marque « BEAUFORTAIN » au cœur du territoire en associant largement les élus des Communes.

Pour ce faire, Arlysère agglomération attribuera à la Commune de Beaufort, gestionnaire de l'enveloppe pour le compte des autres Communes et des offices de tourisme, une somme annuelle de 195 000 € via l'attribution de compensation.

Le Conseil, après en avoir débattu, se félicite de cette décision qui permettra une gestion de proximité des actions de promotion touristique du territoire du Beaufortain et contribuera à la cohésion des deux offices de tourisme grâce à un travail en commun, et autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention.

➤ **LABEL FLOCON VERT – VALIDATION DE LA STRATEGIE PREALABLEMENT A LA LABELLISATION**

Le Conseil est informé d'une part de la stratégie définie par le comité de pilotage constitué pour la réflexion et le suivi de la démarche de labellisation FLOCON VERT, d'autre part du programme d'actions qui en découle.

Il est rappelé que l'audit préalable à la labellisation s'est déroulé le 19 avril 2024 en présence des élus, de l'office de tourisme, du Président du GIDA, de la SEMAB et de l'ONF et que le comité de sélection statuera définitivement le 21 mai 2024.

Le thème central choisi par les partenaires pour la stratégie d'analyse durable pour la station d'Arêches Beaufort est « notre village-station vivant et attrayant toute l'année, organisant des activités pour tous de façon raisonnée, en respectant et en valorisant tous ses héritages ».

3 axes stratégiques ont par ailleurs été retenus par le comité de pilotage, à savoir, l'habitat (un équilibre à trouver), la diversification des activités du territoire (pour une mutualisation entre usage local et usage touristique) et les mobilités (une vision globale et transversale du territoire – faciliter les usages – renforcer les liens).

Le programme d'actions qui en découle est constitué de 53 actions qui feront l'objet d'un travail impliquant l'ensemble des partenaires réunis au sein du comité de pilotage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide d'une part la stratégie retenue, d'autre part le programme d'actions.

Madame Gisèle MOLLINET, Adjointe en charge de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement, est satisfaite du travail engagé et souhaite que ce projet constitue le fil conducteur des réflexions à conduire en matière de développement durable, tout au long de l'année, en s'appuyant sur les travaux du comité de pilotage.

➤ **CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT DE L'ETUDE DU GLISSEMENT DES ILES**

Le Conseil prend connaissance de la convention à intervenir entre le Conseil départemental et la Commune de Beaufort pour le financement de l'étude géophysique et géotechnique du glissement de La Joux / Les Iles, dont le coût s'établit à 64 000 € et qui bénéficie d'une subvention de l'état à hauteur de 80% (Fonds Barnier et Fonds vert), le reste à charge de 20% étant réparti à parité entre la Commune et le Conseil départemental.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

➤ **DECISION S'AGISSANT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE REFECTION PARTIELLE DE LA PISTE DESSERVANT LE CHALET DU LAC**

Le Conseil est informé de l'évolution des dispositifs de financement pour les travaux de desserte des alpages et de l'intérêt d'une prise en charge de ces travaux par la Commune, propriétaire, pour bénéficier des subventions, étant précisé qu'une participation des exploitants agricoles est prévue, permettant ainsi de couvrir la dépense en intégralité.

Le Conseil prend connaissance du besoin exprimé par le GAEC La chèvre de M. Seguin pour des travaux de réfection de la piste d'accès au Chalet du lac et autorise à l'unanimité d'une part le portage de cette opération qui n'induit aucun coût pour la collectivité, d'autre part Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et l'exploitant agricole (Madame Gisèle MOLLIET ne prend pas part au vote).

Au regard de l'intérêt de ce type de montage, la Commune de Beaufort se propose de reconduire cette opération sur d'autres secteurs.

➤ **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Le Conseil prend connaissance des projets de décisions modificatives budgétaires pour les budgets domaine skiable (neige de culture) et général (marque BEAUFORTAIN et prise en charge des travaux de la piste desservant le Chalet du lac) et valide ces dernières (Madame Gisèle MOLLIET ne prend pas part au vote).

Par ailleurs, le Conseil décide de facturer la vente de matériaux concassés au tarif de 14€ le m³ et d'établir une facture de 500 € à un locataire d'un appartement communal en vue d'un équipement spécifique au sein du logement.

➤ **VALIDATION DE LA DOTATION 2024 A ATTRIBUER A L'ASSOCIATION LES PETITES FRIMOUSES POUR LE FONCTIONNEMENT ANNUEL DE LA GARDERIE**

Le Conseil prend connaissance du bilan d'activités de la garderie située dans les locaux de la Clé des cimes, garderie destinée à accueillir les enfants de la clientèle touristique mais également des locaux en micro-crèche.

Madame Eliette VIARD-GAUDIN, Présidente de l'association Les Petites Frimousses, gestionnaire de la garderie, informe également le Conseil des échanges intervenus avec la MSA, la CAF et la PMI au sujet du fonctionnement de la garderie. Elle précise que la MSA a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € et que des discussions sont en cours avec la CAF afin d'obtenir une subvention de cet organisme.

S'agissant de la participation financière de la Commune au fonctionnement de la garderie, le besoin s'élève en 2024 à 60 000 €, étant précisé qu'un acompte de trésorerie de 20 000 € a été versé en décembre 2023.

En complément de cette dotation, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est à nouveau sollicité pour financer en lieu et place de la CAF le complément de mode de garde destiné aux familles, dont le montant s'élève pour l'hiver 2023/2024 à 15 000 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents (Madame Eliette VIARD-GAUDIN sort de la salle et ne prend pas part au vote) l'attribution d'une dotation de 40 000 € portant ainsi la participation annuelle de la Commune à 60 000 € pour 2024, étant précisé qu'une réunion du Conseil d'administration de l'association est prévue avant l'été (bilan hiver et perspectives été 2024).

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION SYLV'ACCTES POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES**

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter auprès de Sylv'ACCTES une subvention pour l'entretien de plantations en forêt communale dont le coût s'élève à 2 800 €.

➤ **CONSULTATION POUR TRAVAUX D'URGENCE SUITE AUX INTEMPERIES**

Le Conseil prend connaissance du fait qu'une consultation sous forme d'accord-cadre pour la réparation des glissements de terrain survenus suite aux intempéries de novembre 2023 a été engagée avec une remise des offres le 30 avril 2024. Ces travaux d'urgence destinés à rétablir la circulation sur des pistes d'altitude (secteur de Treicol, Saint-Guérin, ...) devront démarrer, ce afin de permettre les activités économiques (agriculture, tourisme) dans les plus brefs délais.

Au regard des montants susceptibles d'être engagés (supérieurs à 200 000 €), il convient que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Au regard de l'urgence et de la date du prochain Conseil municipal (27 mai 2024), il est décidé de confier l'analyse des offres et la décision en délégation à la commission travaux et de Monsieur le Maire et d'engager les marchés avant le prochain Conseil municipal, étant précisé que l'ensemble des élus seront informés des décisions prises.

➤ **AVIS DE PRINCIPE S'AGISSANT DE L'ETABLISSEMENT D'UN BEA (BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF) POUR LA REHABILITATION DU CHATEAU DE LA GRANDE SALLE**

Monsieur Walter VINCENZI, délégué au patrimoine et à la culture, rappelle au Conseil qu'une association destinée à sauvegarder le château de la Grande salle à Beaufort a été créée et que ses membres travaillent à des solutions de préservation et de sauvegarde de cet élément patrimonial.

Avant d'engager une étude dont le coût est de l'ordre de 14 000 €, étude destinée à connaître les possibilités de restauration, l'association constituée notamment de privés souhaite qu'un contrat de type BEA (Bail Emphytéotique Administratif) soit établi entre la Commune, propriétaire du site, et l'association, afin notamment de sécuriser les investissements financiers de cette dernière.

Suite au débat au cours duquel il est rappelé par les élus que la Commune ne participera pas au financement de cette réhabilitation, la décision de principe de conclure un BEA est reportée à une prochaine séance du Conseil municipal (avant l'été 2024), ce afin de clarifier la faisabilité juridique d'un BEA pour ce projet.

➤ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de 3 biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ **VALIDATION DU PLAN D'IMPLANTATION DU CHEMIN SECTEUR LES CHAMPS**

Le Conseil est informé des récents échanges intervenus entre SULLY IMMOBILIER, promoteur du projet immobilier des Champs à Beaufort consistant en la réalisation de 34 logements (17 en locatif social et 17 en accession à la propriété), et les propriétaires riverains suite à l'obtention du permis de construire.

Monsieur Julien POIRIER, propriétaire du bâtiment situé à l'arrière du projet, a fait part notamment de son souhait que soit modifié le plan d'implantation du chemin situé entre les futures constructions et son bâtiment.

Après avoir pris connaissance du nouveau plan proposé par le promoteur et de l'accord de Monsieur POIRIER, le Conseil valide à son tour cette nouvelle implantation. Le promoteur déposera rapidement un permis de construire modificatif actant de cette modification.

➤ **ENGAGEMENT D'UNE DUP POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION B N° 339 (SECTEUR HOTEL DE LA ROCHE)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les échanges intervenus avec les riverains de la parcelle section B n° 339, parcelle constituant la voirie de desserte à l'hôtel de la Roche, la copropriété VINCENZI, les propriétés de 3M dont la « maison rose » et le bâtiment de Madame Solange COLIN, étant précisé que l'ensemble de ces riverains sont également propriétaires indivis de cette parcelle.

Depuis 2019, et en lien avec la vente de l'hôtel de la Roche, la Commune de Beaufort a proposé à plusieurs reprises aux propriétaires indivis de cette parcelle de se porter acquéreurs de cette dernière, ce afin notamment d'assurer son entretien et son exploitation (notamment le déneigement).

Il convient également de préciser que cette voie constitue au PLU de la Commune, approuvé en 2019, une prélocalisation d'espace public et qu'à ce titre, elle est destinée à assurer la desserte du secteur, notamment dans la perspective d'une urbanisation à venir (secteur 2AU situé derrière le groupe scolaire).

Pour ces raisons, la Commune a proposé de se porter acquéreur de cette parcelle et, à défaut d'accord de la copropriété VINCENZI, porté à l'ordre du jour de cette séance du Conseil municipal l'engagement d'une déclaration d'utilité publique.

Le Conseil prend connaissance d'un courrier destiné à l'ensemble des élus, émanant d'une partie de la copropriété VINCENZI. Par ce courrier, les copropriétaires signataires demandent aux élus d'ajourner la décision d'engager une déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de la parcelle 339.

Suite au débat portant sur les arguments développés dans le courrier de la copropriété VINCENZI, et au regard de l'intérêt d'échanger avec ces derniers avant toute décision, le Conseil décide de reporter l'engagement de cette DUP et de prévoir avant l'été une rencontre avec l'ensemble des riverains de la parcelle concernée.

➤ **INFORMATION SUR LES DATES DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSERMENT DE 4 CHEMINS RURAUX**

Le Conseil est informé que l'enquête publique relative au déclassement de 4 chemins ruraux (le Biollet, le Chornais, les Envers, le haut de Domelin) aura lieu du lundi 10 juin 2024 au lundi 24 juin 2024 et sera conduite par Monsieur Hugues ASPORD, Commissaire-enquêteur. Il assurera une permanence pour recevoir le public le mardi 18 juin.

Le Conseil municipal sera amené à valider le déclassement de ces chemins en juillet 2024.

Monsieur Thierry DOIX, Adjoint aux travaux, souhaite qu'un point soit fait suite à la procédure de déclassement du chemin du Pontet.

➤ **ADDITIF A L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES EN FORET COMMUNALE POUR LE COULOIR DES DAMES**

Le Conseil valide à l'unanimité un additif à l'état d'assiette des coupes en forêt communale permettant de rajouter la coupe du Couloir des dames au programme des coupes de 2024.

➤ **ORGANISATION TEMPS TRAVAIL ANNUEL AGENTS DE LA COLLECTIVITE**

La loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique impose aux collectivités de respecter la règle des 1 607 heures annuelles de travail.

Suite aux échanges entre élus et représentants du personnel, le nouveau rythme de travail est en place depuis le 1^{er} avril 2024, dans tous les services, en cohérence avec la loi.

Les horaires de travail des agents ont ainsi été augmentés, tout comme la suppression de la journée du Maire.

Le Conseil valide à l'unanimité cette nouvelle organisation.

➤ **MODIFICATION DE POSTES PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil valide la modification de 5 postes pour faire suite à des évolutions de grade ou à des réussites de concours ou d'examen professionnel, permettant ainsi aux agents concernés de bénéficier d'une évolution de carrière.

➤ **CREATION POSTE SAISONNIER ESPACES VERTS**

Le Conseil valide la création d'un poste d'agent contractuel pour les espaces verts afin de remplacer l'agent titulaire empêché pour raison de santé. Madame Christelle NANTERMOZ est recrutée sur ce poste saisonnier pour la saison 2024.

➤ **TIRAGE AU SORT DES JURYS D'ASSISES**

Le Conseil assiste au tirage au sort de 6 personnes inscrites sur la liste électorale, afin d'être proposées pour siéger aux Assises de la Savoie.

➤ **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

Scolaire :

Lors de la réunion du Conseil d'écoles d'Arêches, une demande de création d'un poste d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Primaires (ATSEP) a été renouvelée,

compte-tenu notamment des effectifs de l'école d'Arêches répartis dans deux classes. La réflexion est en cours dans la perspective de l'organisation de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Patrimoine :

Une réunion relative à la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental pour le financement du projet de réhabilitation de la ferme de la Cayère est prévue mardi 23 avril 2024.

Travaux :

Information sur les principaux chantiers en cours (couverture des escaliers de la Chaudanne, sécurisation du chemin à l'entrée de Beaufort) et à venir (réparation des dégâts suite aux intempéries, ...).

Urbanisme :

La commission d'urbanisme est saisie d'un travail important de réflexion et de planification de travaux suite au porté à connaissance relatif aux risques d'inondation transmis par la DDT en septembre 2023.

Vie associative :

Une rencontre avec Monsieur Michel PASCALIS dans le but d'être labellisé « Ville et village d'accueil des véhicules d'époque » a eu lieu récemment : au regard des contraintes de ce label en matière de stationnement, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite.

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Concours des maisons fleuries : un contact a été pris avec Savoie Mont blanc Tourisme pour ce dossier. Le contrôle du label 3^{ème} Fleur aura lieu en 2025. Le Conseil confirme sa volonté que soit organisé un concours sur la Commune et Madame Annick CRESSENS se propose pour être référente de ce dossier en lien avec l'Office de tourisme.

- Demandes de logements : au regard des nombreuses demandes en matière de logements de saisonniers, il est nécessaire de planifier la réhabilitation des appartements.

- Devenir de la maison du Docteur AVOCAT : le Conseil prend connaissance de l'analyse juridique du Notaire en charge du dossier. Le projet architectural préparé en 2013 sera à nouveau envoyé à l'ensemble des élus dans la perspective de décider dès que possible de l'orientation d'usage à donner à ce bâtiment. Les pistes de réflexion portent sur des locaux à destination des associations et des jeunes, en associant du logement. L'agglomération Arlysère, tout comme d'autres financeurs, pourrait être impliquée dans le financement de cette opération.

- Le repas des aînés aura lieu le jeudi 20 juin 2024 à la salle de la Chaudanne à Arêches.

- Du fait que Monsieur Jérémie CUSIN, en poste depuis 8 ans comme agent forestier sur la Commune de Beaufort, quittera ses fonctions le 1^{er} juin 2024.

Le Maire,
Pour le Maire empêché
Le 1^{er} Adjoint



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 27 MAI 2024**